



COUPE DE FRANCE
CRÉDIT AGRICOLE

TIRAGE 5^{ÈME} TOUR

MATCHS PRÉVUS LE DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

A.S. CONTRES (R2) **VS** ST. PRYVE ST HILAIRE F.C. (N2)

F.C. LEVES (D1) **VS** U.S. ORLEANS LOIRET F. (N1)

U.S. DAMPIERRE EN BURLY (R3) **VS** F.C. DROUAIS DREUX (R1)

SARAN F.C. (N3) **VS** C'CHARTRES FOOTBALL (N3)

U.S. CHATEAUNEUF S/LOIRE (R1) **VS** VINEUIL SP. (R1)

S.C. MALESHERBOIS FOOTBALL (R2) **VS** BLOIS F. 41 (N2)

U.S. YZEURES PREUILLY (R3) **VS** UNION FOOT DE TOURAINE (N3)

U.S. LE POINCONNET (R3) **VS** LE RICHELAIS FOOT (R3)

F. C. DE MONTLOUIS (N2) **VS** BOURGES F.C. (N2)

25
26



LA COUPE
DE TOUS LES
POSSIBLES



COUPE DE FRANCE
CRÉDIT AGRICOLE

TIRAGE 5^{ÈME} TOUR

MATCHS PRÉVUS LE DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

U.S. LE BLANC (R2) VS S.O. ROMORANTIN (N3)

O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE (R2) VS LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX (N1)

S.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE (R1) VS AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS (R1)

Article 6.2.1 de la Coupe de France Crédit Agricole 2025/2026 :

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. [...] Jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 11 octobre 2025 par Footclubs.

Prochain tirage : le mardi 14 octobre 2025 au siège du Crédit Agricole à St-Jean-de-Braye (45)
6^{ème} Tour : Dimanche 26 octobre 2025

Betclic



**Inter
marché**



**25
26**



**LA COUPE
DE TOUS LES
POSSIBLES**